



**Intervention de M. Philippe Nantermod, président de l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier (USPI) et conseiller national PLR**

## **Le beurre et l'argent du beurre**

### La parole prononcée fait foi

Le 30 avril 2013, un comité d'initiative écologiste retirait son initiative intitulée « de l'espace pour l'homme et la nature (initiative pour le paysage) ». Ce texte demandait le blocage, pour 20 ans, de la surface à bâtir en Suisse. C'est exactement la même mesure phare de l'autre initiative, celle sur le mitage, lancée moins de deux ans plus tard et soumise à votation en février.

N'ayons pas la mémoire courte. Pourquoi la première initiative fut-elle retirée ? Ce ne fut pas gratuit. C'était la contrepartie d'un contre-projet indirect, la grande révision de la LAT de 2012, adoptée en votation populaire en mars 2013.

Cette révision de la LAT offrait, à titre de monnaie d'échange, la réduction des zones à bâtir surdimensionnées. Contre la renonciation au blocage de celle-ci. C'était un « deal », les villes qui avaient besoin de zones contre les campagnes qui en avaient trop. Entente que la majorité populaire a soutenue, présentée comme une médaille pour les communes qui avaient « respecté » la LAT en ne zonant pas trop, et un blâme pour celles qui s'étaient montrées trop généreuses.

Quand bien même les zones rurales ont pu se sentir bafouées par cet accord d'épicier, elles appliquent aujourd'hui une loi sur l'aménagement du territoire dont les conséquences ont été largement sous-estimées.

En Valais, une très grande partie des communes est contrainte désormais de réduire sa zone à bâtir. Les propriétaires se voient privés de terrains constructibles, parfois sans la moindre indemnisation. Beaucoup de communes ont déjà introduit des zones réservées qui bloquent tout projet de développement pour plusieurs années.

A côté de ces communes dont le développement a été conspué par les écologistes les plus radicaux, reste les autres localités. Celles dont les plans de zone s'avèrent conformes au développement souhaité et attendu. Les villes, c'est vrai, mais pas seulement. Certaines communes péri-urbaines ont aussi besoin d'un développement.

En cas d'acceptation de l'initiative sur le mitage, le Valais, comme d'autres, subira une double peine. Non seulement il fut une pièce de la monnaie d'échange pour le retrait de la même initiative, issue des mêmes milieux, quelques années plus tôt. Mais il devra, avec ses six villes et sa croissance démographique soutenue des dernières années, se soumettre aussi à un blocage des zones à bâtir là où elles sont nécessaires.

Personne ne conteste la protection du paysage. Le peuple des régions touristiques en est particulièrement conscient, il en tire souvent son gagne-pain. Mais l'on ne peut pas à la fois exiger la réduction des zones à bâtir des communes qui n'auraient pas connu un

développement raisonnable, et punir en même temps les bons élèves qui ont travaillé selon la norme.

Dans cette affaire, les écologistes ont demandé le beurre, ils l'ont obtenu. Avec leur seconde initiative, ils réclament aujourd'hui l'argent du beurre. Au peuple de rappeler certains principes d'honnêteté intellectuelle, en rejetant clairement ce texte le 10 février.